

### Grains fourragers

vement à \$125.25 la tonne à la même date de l'an dernier, soit le 12 juin 1972. Quant à l'orge, son prix est de \$4.36 $\frac{3}{4}$  les 100 livres à La Tête des Lacs comparativement à \$2.35 les 100 livres le 12 juin 1972, tandis que les mêmes prix pour le blé sont respectivement de \$5.32 à comparer à \$2.61 $\frac{3}{4}$ .

A mes chers amis de l'Ouest, cela donne une idée des prix que paie le Québec, les gens de l'Est; ce que j'ai cité vient d'être publié, et il s'agit des prix officiels. Je pense qu'ils ne sont pas tout à fait au courant de tous les prix exorbitants que nos cultivateurs paient pour les grains de provende. C'est pour cela qu'on veut attirer leur attention sur le rôle de la Commission canadienne du blé. Qu'ils consultent les statistiques et essaient de découvrir la parité entre les deux. Je pense que cela leur indiquera une ligne de conduite et leur fera entrevoir la discrimination dont les producteurs de l'Est se plaignent.

Et parlant de discrimination, les conservateurs progressistes, comme le membres du Nouveau parti démocratique ont dû recevoir le mémoire présenté aux caucus des différents partis par l'Association des meuniers du Québec, et si j'avais le temps de lire ce mémoire, je crois que j'éclaircirais beaucoup de cas ce soir. Quand on parle d'équité, peut-on dire qu'elle est réalisable entre l'Est et l'Ouest?

Dans le rapport qu'ils ont présenté, on remarquera que les organismes mettent les gens de la Commission canadienne du blé en garde, en parlant de règlement du problème, et je cite:

Car comment pouvons-nous expliquer que des gens de l'Ouest soient nommés pour trouver une solution au problème alors que le problème a été soulevé par les agriculteurs et les gouvernements de l'Est. On peut se demander si de cette façon on ne risque pas d'imposer aux gens de l'Est une solution politique à l'avantage de l'Ouest. Ce qui, soit dit en passant, ne ferait qu'envenimer les choses.

● (2300)

Quel que soit l'angle sous lequel le Québec envisage le problème des céréales, c'est une donnée fondamentale pour l'orientation de l'agriculture québécoise. Les données précédentes nous montrent que, présentement, le Québec est fortement dépendant des approvisionnements de céréales en provenance de l'Ouest. Les données précédentes nous ont indiqué aussi que les élevages qui en dépendent contribuent, soit directement ou indirectement, suffisamment au développement économique du Québec pour que celui-ci s'intéresse à ces élevages...

Les éleveurs du Québec ont la conviction qu'au cours de la dernière période écoulée, les prix des céréales de provende, abstraction faite des frais de mise en marché, n'ont pas été les mêmes pour les éleveurs du Québec que pour les éleveurs des Prairies.

Cette situation a eu comme conséquence, entre autres, de rompre l'équilibre qui doit exister entre les prix des céréales et ceux du bétail.

Ensuite, on parle des différences de prix de céréales entre les éleveurs de l'Ouest et ceux de l'Est, toujours dans

[M. Gauthier (Roberval).]

la même brochure. Les néo-démocrates et les conservateurs progressistes ont dû la lire; je suis étonné de constater ce soir que, franchement, les députés de l'Ouest ne comprennent pas mieux les problèmes du Québec après avoir pris connaissance d'une telle brochure. A la page 5, on peut lire ce qui suit:

Les pouvoirs de la Commission canadienne du blé l'autorisent à contrôler tout mouvement des céréales à l'exportation ou même entre les provinces de l'Ouest et le reste du pays. Elle a le pouvoir de contrôler les importations de grains de provende en provenance d'autres pays, excepté le maïs-grain. Par ailleurs, pour cette céréale, l'Office, par ses pressions, en modifie l'entrée au pays.

Voilà le mal, et je pense qu'il est temps pour le gouvernement d'agir et de se prononcer carrément sur cette question. Et c'est pour cette raison qu'on dit: Avez-vous des propositions concrètes à faire? A la lecture de la brochure, on constate que les agriculteurs de l'Est font des propositions concrètes au gouvernement.

Voici d'abord les premières propositions:

1—La Commission canadienne du blé sera l'organisme de ventes de céréales fourragères sur le marché intérieur en dehors de la zone désignée.

2—L'aide au transport des grains de provende constitue une partie intégrante du système de mise en marché des céréales de provende du Canada.

3—Les prix des céréales fourragères sur le marché interprovincial au Canada doit être déterminé à partir de la formule FAIR... à la condition que tous les producteurs de céréales du Canada soient tous sur un même pied d'égalité.

4—Les Comités et commission de commercialisation des céréales fourragères des différentes provinces, de concert avec la Commission canadienne du blé ainsi que l'Office canadien des Provenances devraient compiler et publier hebdomadairement des données concernant les prix et les mouvements des céréales hors-commission.

5—Les prix initiaux... du blé, de l'orge, et de l'avoine devraient refléter le coût de production.

● (2310)

6—Toute politique visant à bonifier le prix des grains d'une façon raisonnable dans les Prairies sera acceptée du Québec à la condition que les éleveurs de l'Est soient toujours traités sur un même pied d'égalité.

7—Le droit d'accorder des permis d'importation de céréales fourragères devrait être enlevé des mains de la Commission canadienne du blé et placé entre celles du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

8—L'encouragement à tout procédé qui minimiserait les frais de mouvement des céréales fourragères des Prairies jusqu'aux zones de consommation.

9—Une étude devrait être entreprise sur le rôle futur du Winnipeg Commodity Exchange.

Ce sont là les propositions des agriculteurs de l'Est.

Hier, je recevais une lettre. Monsieur le président, si j'ai le temps, je voudrais la lire pour qu'elle soit consignée au hânsard et pour que les ministres en prennent connaissance. Elle est datée du 13 juillet, et se lit ainsi: